

COMPTE RENDU CCAS

5 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2017

Présents : M. GAUDICHON Jean-Michel, Président, Mmes : BLIN Marie-Anne, COGREL Chrystèle, EL HANDOUZI Marie-Christine, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, SACQUET Marie-Madeleine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEFEUVRE Monique à Mme COGREL Chrystèle

Excusé(s) : M. TESSIER Antoine

Absent(s) : Mmes : RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, M. RUELLAN Roger

A été nommée secrétaire : Mme COGREL Chrystèle

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu de la séance du 6 février est approuvé à l'unanimité.



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Centre Communal d'Action Sociale approuve à l'unanimité moins l'ordonnateur, le Compte Administratif 2016 qui se définit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	102 186.41 €
Recettes	102 371.41 €
Excédent	185 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	0 €
Recettes	44,64 €
Excédent	44,64 €

Restes à réaliser Dépenses 0 €

Restes à réaliser Recettes 0 €

Résultat final excédent 22 522.80 €

Résultat de clôture excédent 25 222.80 €

COMPTE DE GESTION 2016

Le Centre Communal d'Action Sociale approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur ARMAND, Receveur Municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le bureau du Centre Communal d'Action Sociale après délibération, décide d'affecter le résultat de fonctionnement constaté, au compte administratif 2016 en report, c'est-à-dire en excédent de fonctionnement reporté, soit au compte 002 pour la somme de 25 222.80 €. Et en report, c'est-à-dire en excédent d'investissement reporté pour le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2014 soit au compte 001 pour la somme de 44,64 €.

BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale expose au bureau le Budget Primitif 2016 comprenant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 111 860 €

Recettes 111 860 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses 44.64 €

Recettes 44.64 €

Le bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2017, proposé par Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Michel GAUDICHON

